



DELIBERATION

N° CP_2026_03_002

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 3 MARS 2026

Présidée par Monsieur Jean-Claude LEBLOIS

SERVICE : Pôle éducation, culture et vie associative/Mission jeunesse-vie associative

OBJET : Subvention au titre du dispositif de soutien aux congrès-colloques

Elu(s) présent(s) : Mme ACHARD, M. ALLARD, Mme ALMOSTER-RODRIGUES, M. AUZEMERY, M. BARRY, M. BOST, M. BUSSIÈRE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, M. GERAUDIE, Mme LALOGÉ, M. LEBLOIS, Mme LHOMME LEOMENT, Mme MORIZIO, M. OSTROWSKI, M. PIRONNEAU, Mme PLAZZI, Mme SELLÈS, Mme TLEMSANI, Mme TUYERAS, Mme YILDIRIM.

Elu(s) absent(s) / excusé(s) sans procuration :

Elu(s) absent(s) ayant donné pouvoir : M. BEGOUT, excusé, a donné délégation de vote à Mme YILDIRIM ; Mme GENTIL, excusée, a donné délégation de vote à M. BOST ; Mme MANUS, excusée, a donné délégation de vote à M. BUSSIÈRE ; M. MIGUEL, excusé, a donné délégation de vote à M. DESTRUHAUT.

PRESENTATION SYNTHETIQUE

Le Département soutient financièrement l'organisation de congrès et colloques se déroulant en Haute-Vienne.

Un dossier est soumis à l'examen de la Commission permanente, qui a reçu délégation à cet effet.

INCIDENCES BUDGETAIRES

	Investissement		Fonctionnement	
	AP	CP	AE	CP
Dépenses				500 €
Recettes				

RAPPORT

L'Assemblée départementale a mis en place un dispositif d'aide dont le montant prend en compte le nombre de participants, la durée et le caractère national ou international de la manifestation.

Il convient de se prononcer sur la demande ci-dessous présentée à ce titre :

Organisme demandeur	Objet de la demande	Caractéristiques de la manifestation	Proposition
Association Gravidilim	Organisation des Journées nationales des étudiants sages-femmes (JN'ESF) sur le thème « Sage-femme et laïcité : soigner dans le respect » du 20 au 22 février 2026 à Limoges	- budget prévisionnel : 57 708 € - 400 participants	500 €

Cette proposition entraînerait une dépense de 500 €.

DECISION

Vu la délibération de l'Assemblée départementale des 17 et 18 février 1992 mettant en place un dispositif de subvention des congrès et colloques nationaux ou internationaux organisés en Haute-Vienne ;

La Commission permanente du Conseil départemental, légalement convoquée par son Président, réunie dans la salle des Commissions 1 de l'Hôtel du Département, 11 rue François Chénieux à Limoges, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DECIDE

d'accorder au titre du dispositif départemental d'aide aux congrès et colloques la subvention figurant dans le rapport ci-dessus pour un montant de 500 €.

25 Pour : Mme ACHARD, M. ALLARD, Mme ALMOSTER-RODRIGUES, M. AUZEMERY, M. BARRY, M. BEGOUT (délégation de vote à Mme YILDIRIM), M. BOST, M. BUSSIÈRE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, Mme GENTIL (délégation de vote à M. BOST), M. GERAUDIE, Mme LALOGUE, M. LEBLOIS, Mme LHOMME LEOMENT, Mme MANUS (délégation de vote à M. BUSSIÈRE), M. MIGUEL (délégation de vote à M. DESTRUHAUT), Mme MORIZIO, M. OSTROWSKI, M. PIRONNEAU, Mme PLAZZI, Mme SELLÈS, Mme TLEMSANI, Mme TUYERAS, Mme YILDIRIM.

0 Contre :

0 Abstention :

0 ne prend pas part au vote :

0 absent / excusé sans procuration :

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
La Directrice générale adjointe

Anne DELAPIERRE